

Réunion en présentiel à la Mairie de PONTIVY - 8 Rue François Mitterrand 56300 PONTIVY

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Pauline BELLAT – Michel BROUXEL – Frédéric HOU – Philippe BARBERET – Alexandra LE NY-DA LAGE
– Joël VOYE

Dossier 18B13 :

Retrait : Alexandra LE NY

Match : +16M Excellence Région

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Atteinte à la considération avec circonstances aggravantes.

Sanction : 6 dates de suspension dont 2 avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 300 €

Dossier 18B14 :

Retrait : Alexandra LE NY

Match : +16M Excellence Région

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Attitude incorrecte

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 90 €

Dossier 18B11 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U18M Excellence Région

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Action particulièrement brutale

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270 €

Dossier 18B16 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U18M Excellence Région

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Coups

Sanction : 8 dates de suspension dont 4 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 360 €

Dossier 18B32 :

Retrait : Joël VOYE

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Brutalité

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270 €

Dossier 18B34 :

Retrait : Joël VOYE

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Brutalité

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270 €

Fin de la séance : 12h00

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline

